


Quel rôle pour la déléguée syndicale en démocratie?

SIPEM-FIPEQ-CSQ
13 janvier 2015
Robert Roy
Ph. D. Philosophie et éthique appliquée
Professeur associé FLSH-Université de Sherbrooke
Robert.Roy@hotmail.ca



Mise en contexte

Pour comprendre le rôle d'une déléguée syndicale du SIPEM en démocratie, nous devons clarifier :

1. La place relative du SIPEM au sein de la FIPEQ et de la CSQ;
2. Ce qu'est la démocratie;
3. Le rôle d'une déléguée du SIPEM dans ce contexte.

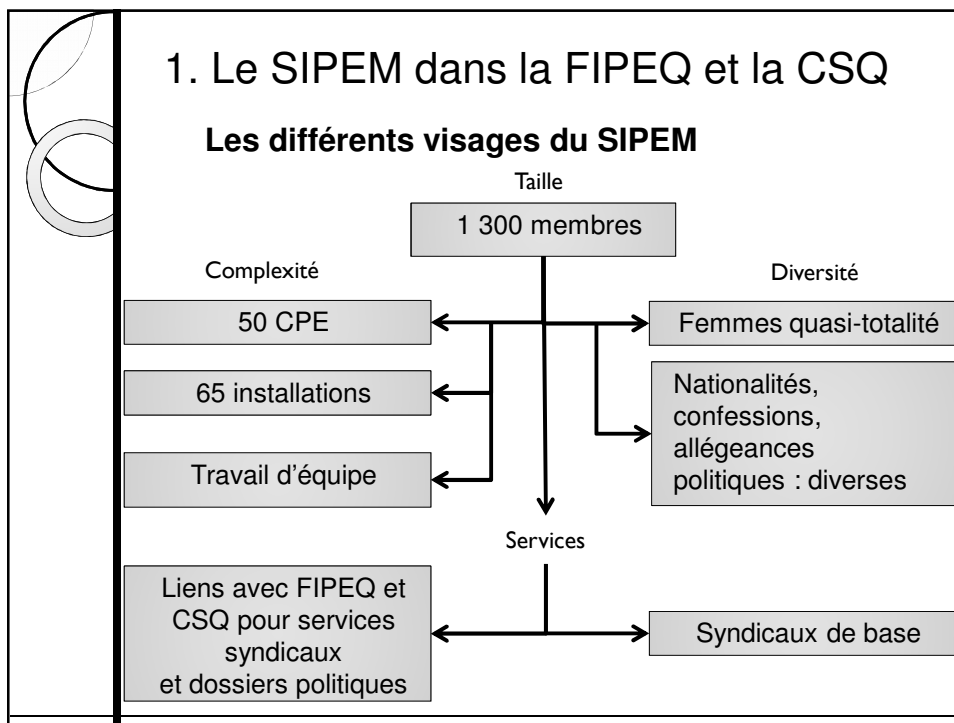
Plan de l'exposé

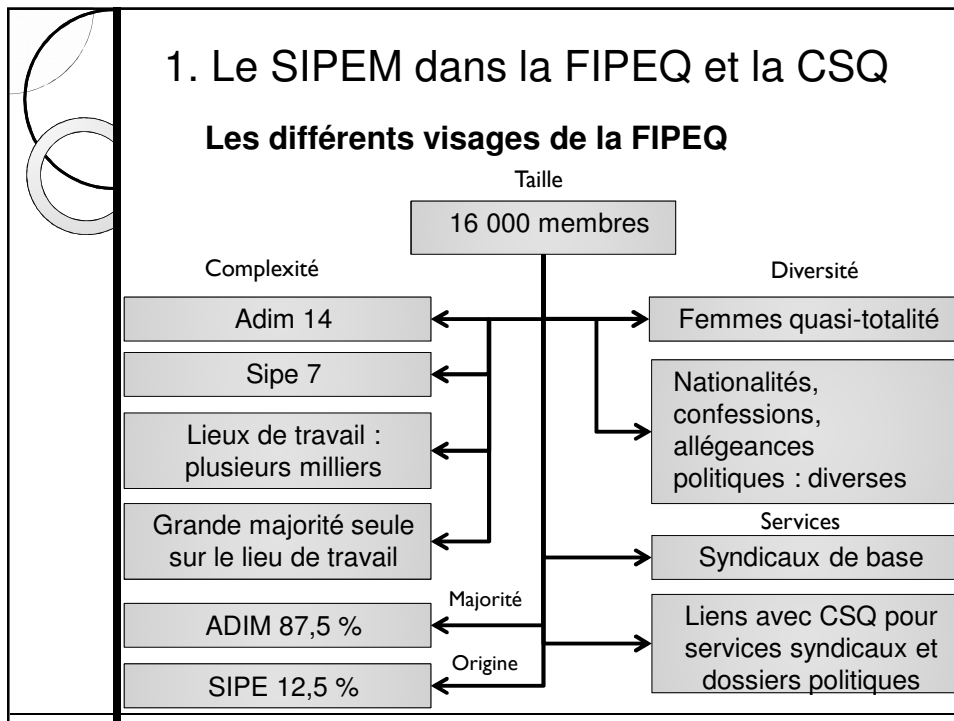
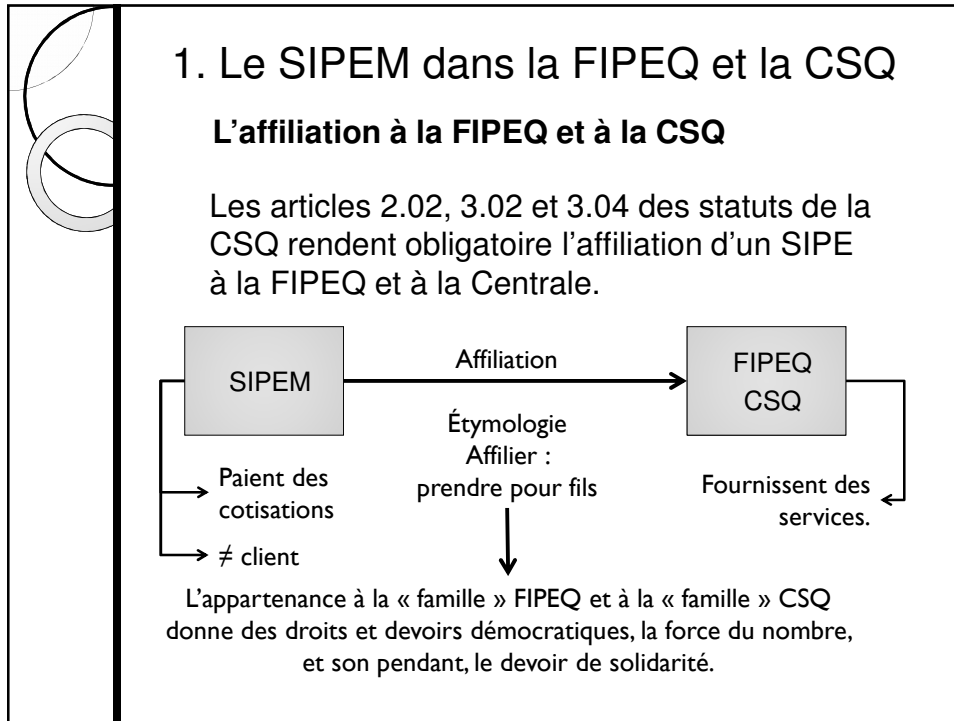
✓

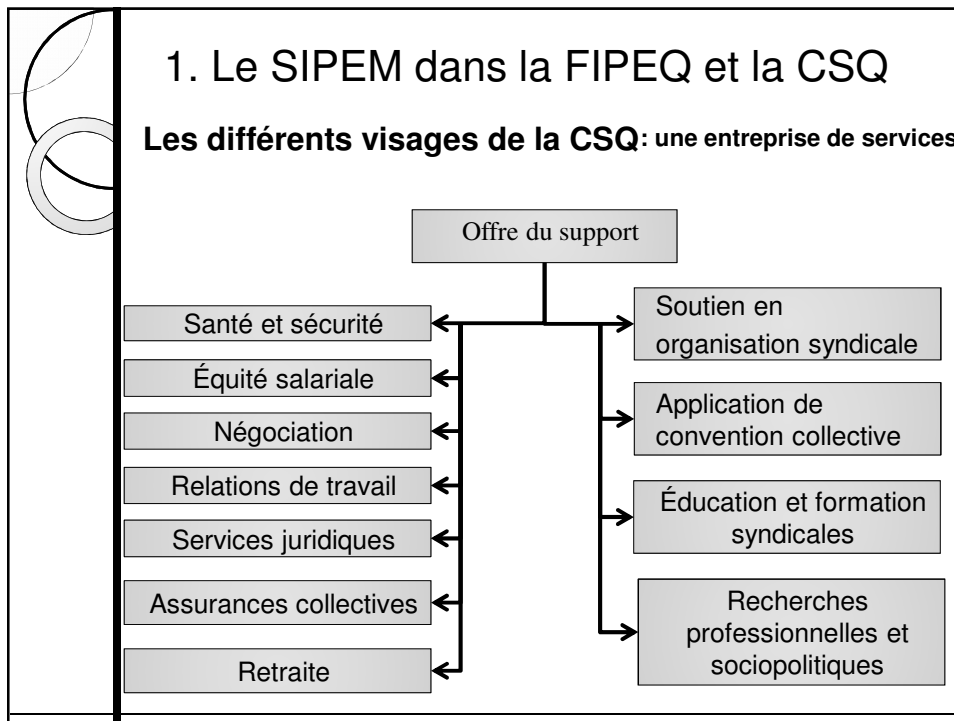
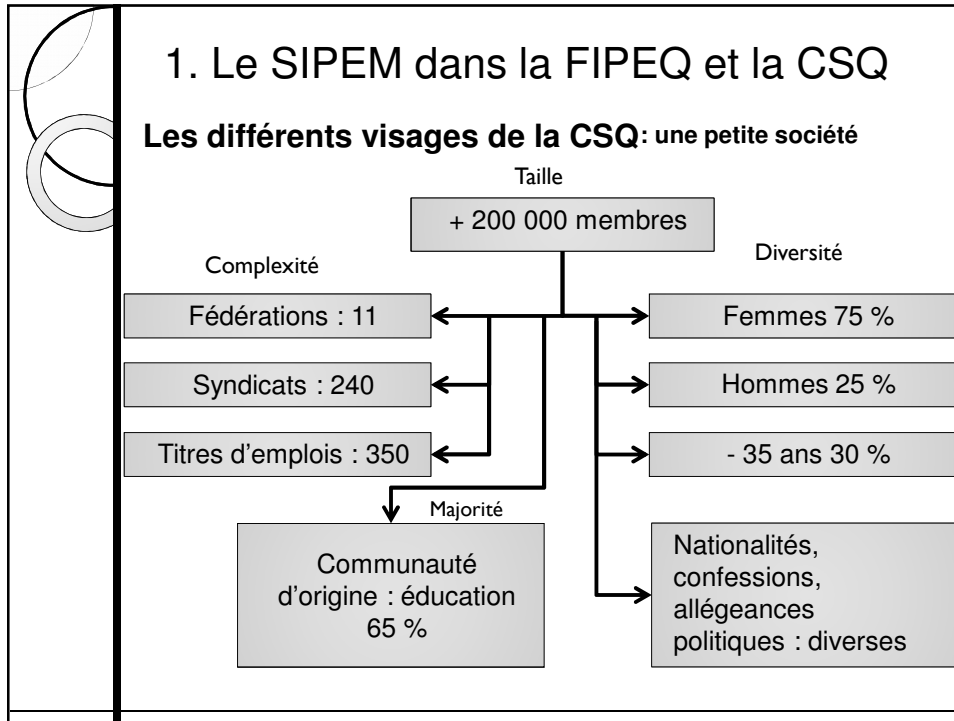
→ **Mise en contexte**

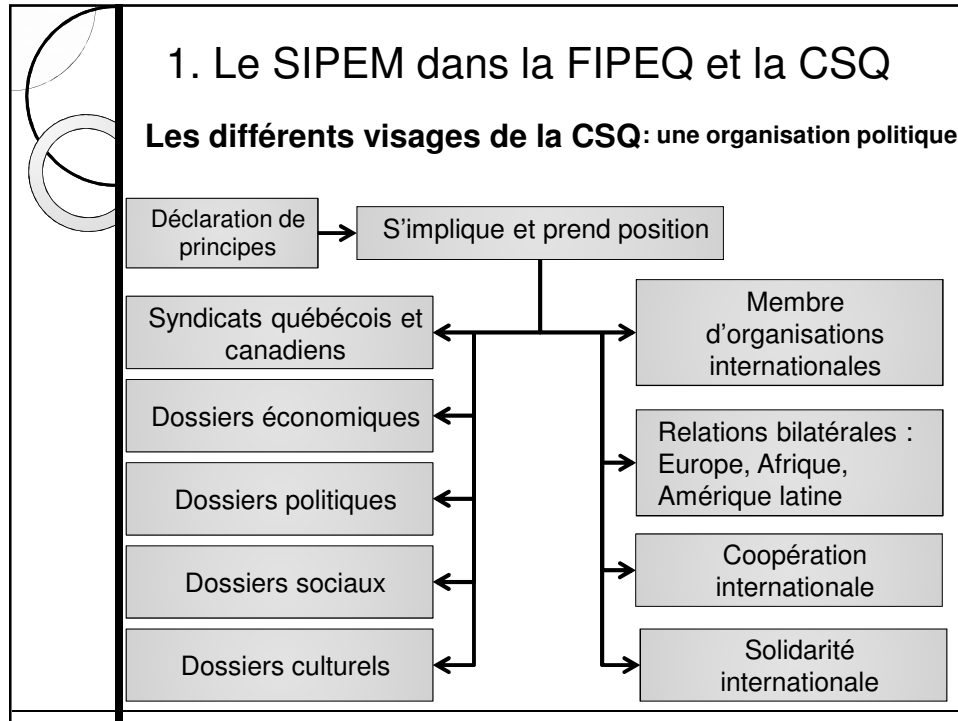
- 1. Le SIPEM dans la FIPEQ et la CSQ**
- 2. Qu'est-ce que la démocratie?**
- 3. Rôle d'une déléguée dans ce contexte**

3










1. Le SIPEM dans la FIPEQ et la CSQ

La base du travail politique de la CSQ

L'article 1.03 des statuts de la CSQ affirme :

« Comme guide d'action dans la mise en œuvre de sa mission, la Centrale adopte une déclaration de principes. Cette Déclaration engage l'organisation dans toutes ses composantes. Les instances de la Centrale doivent veiller à ce que celles-ci la fassent leur et la respectent sans coercition, mais en cherchant la conviction par la discussion et l'éducation. »



Plan de l'exposé


Mise en contexte ✓

1. Le SIPEM dans la FIPEQ et la CSQ ✓

➔ **2. Qu'est-ce que la démocratie?**

3. Rôle d'une déléguée dans ce contexte

11




2. Qu'est-ce que la démocratie?

Concepts clés

La démocratie est un système politique et, plus largement une société, visant à respecter trois grands principes¹ :

Société	→	Syndicat
1. La souveraineté du peuple;		1. La souveraineté des membres et des syndicats;
2. la liberté, comprise comme autonomie des personnes;		2. la liberté, comprise comme autonomie des membres et des syndicats;
3. et l'égalité.		3. et l'égalité.

1. Blaug et Scharzmental (Blaug et Schwarzmental 2001, p. 571)




2. Qu'est-ce que la démocratie?

La souveraineté

Nous devons répondre à la question suivante :

Quelles structures et quelles modalités de fonctionnement permettent d'assurer, le mieux possible, la souveraineté des membres et des syndicats?



2. Qu'est-ce que la démocratie?

Liberté et égalité

La démocratie n'est pas une société idéale où liberté et égalité cohabitent douillettement et harmonieusement.

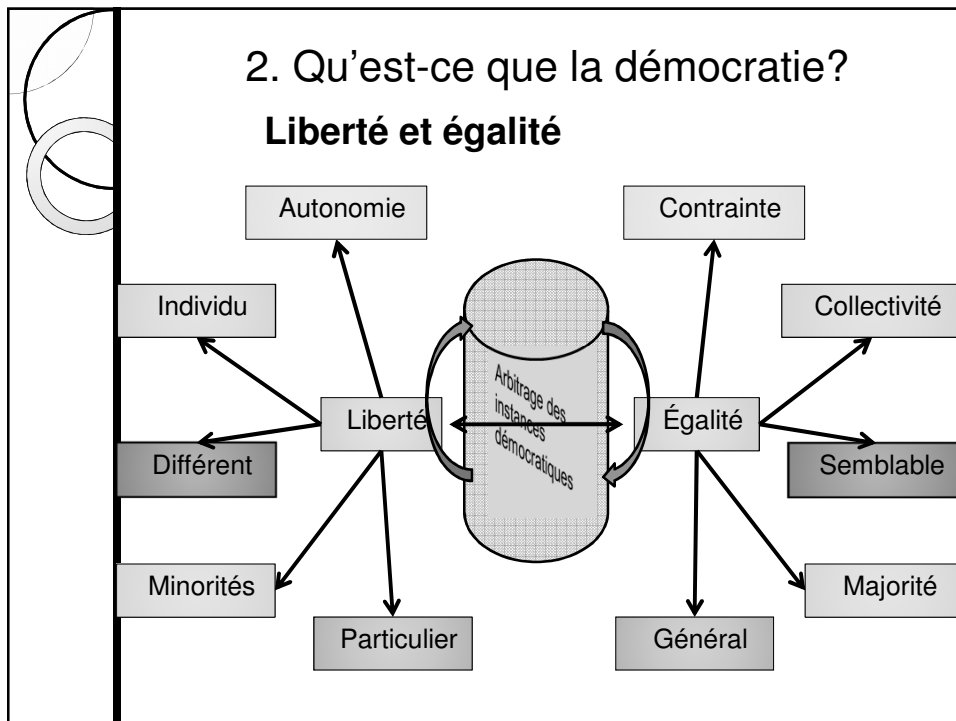
2. Qu'est-ce que la démocratie?

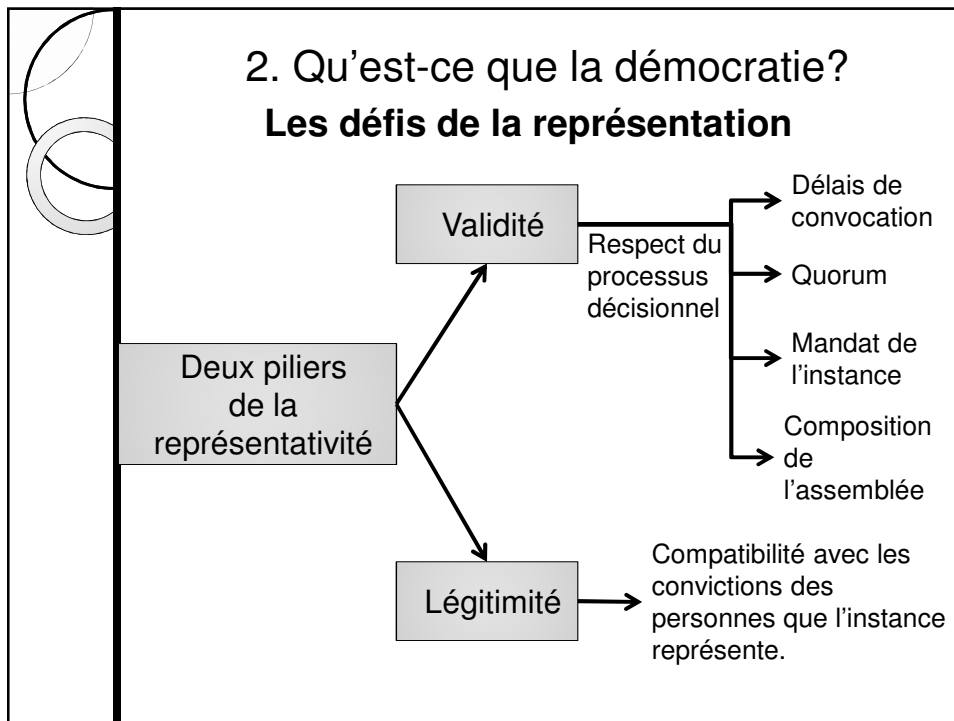
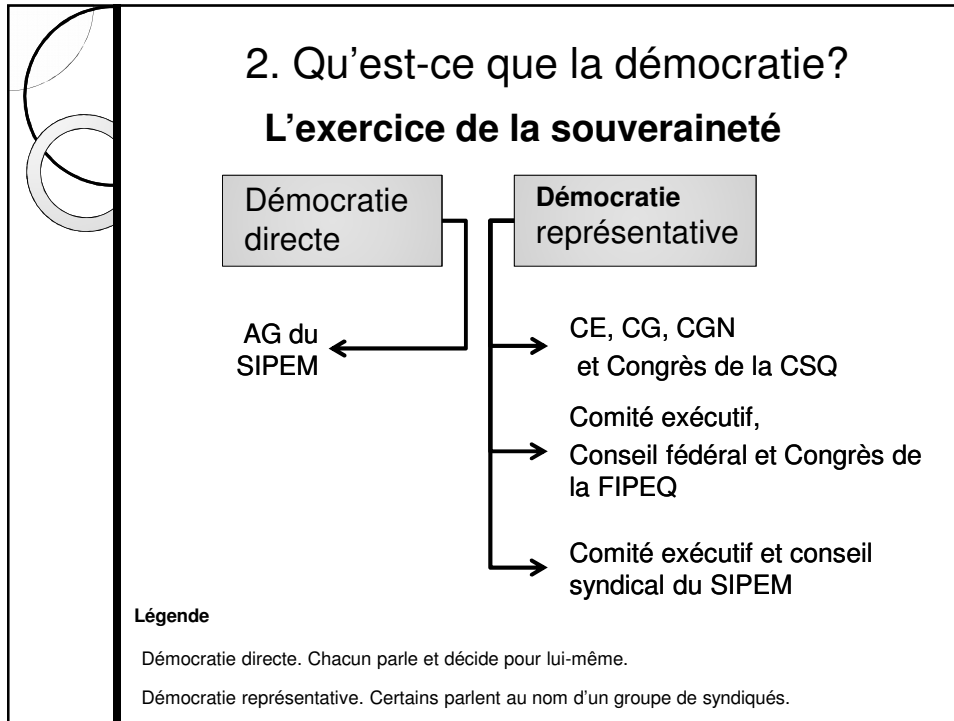
Liberté et égalité

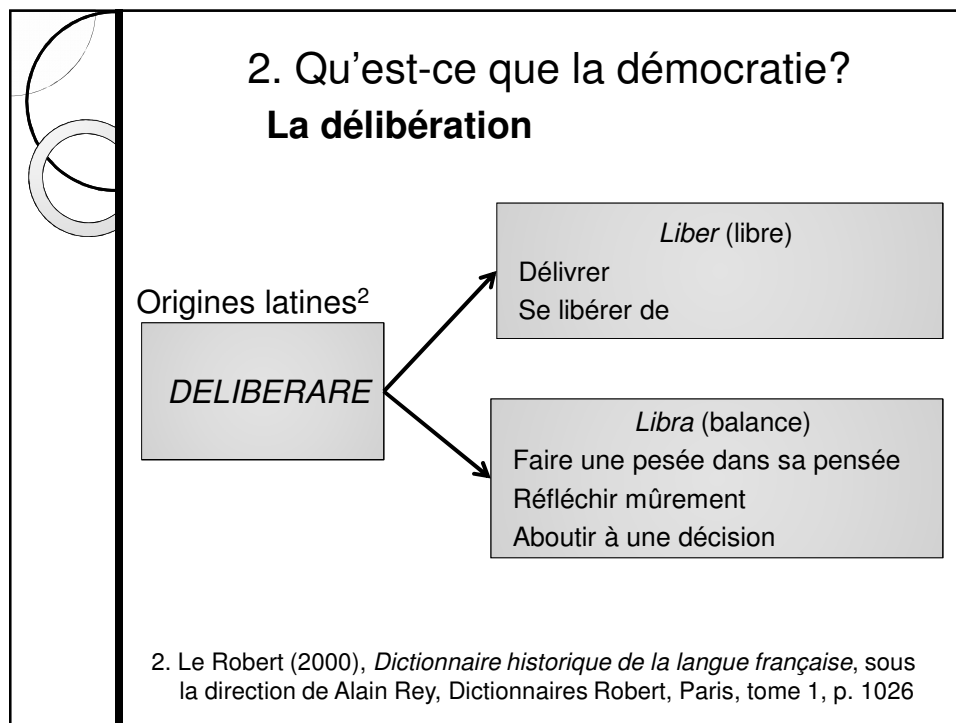
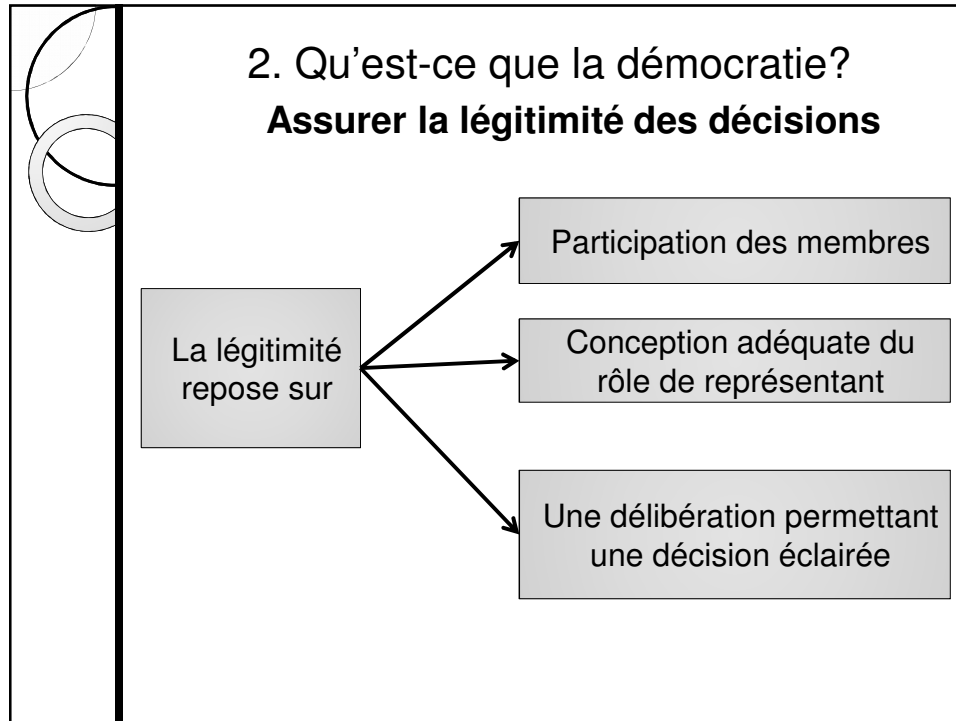
La démocratie est un système institutionnel qui harnache...

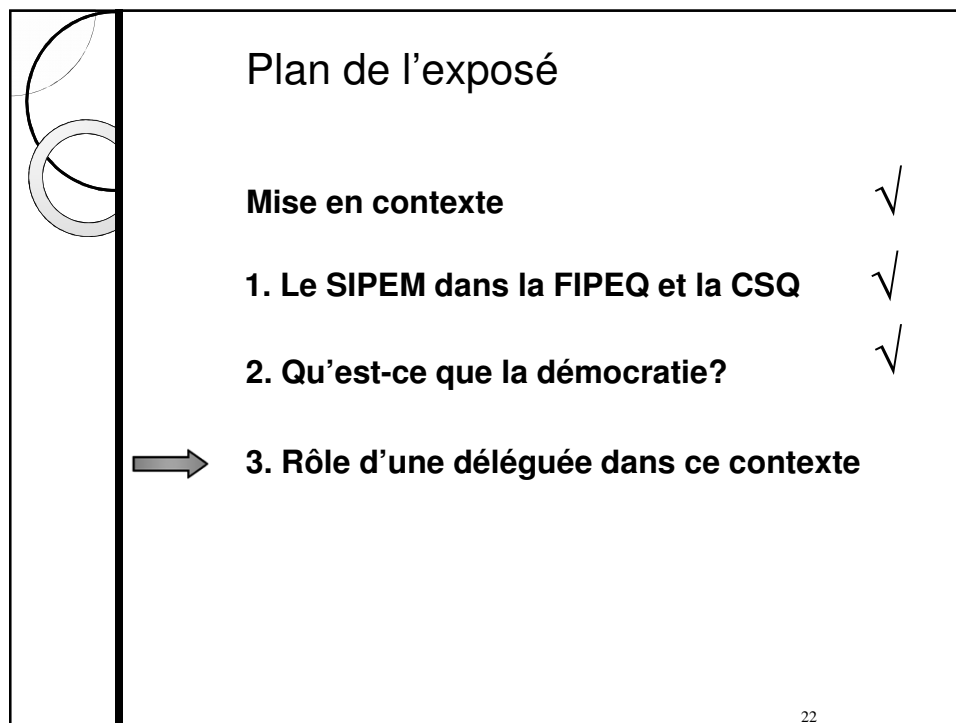
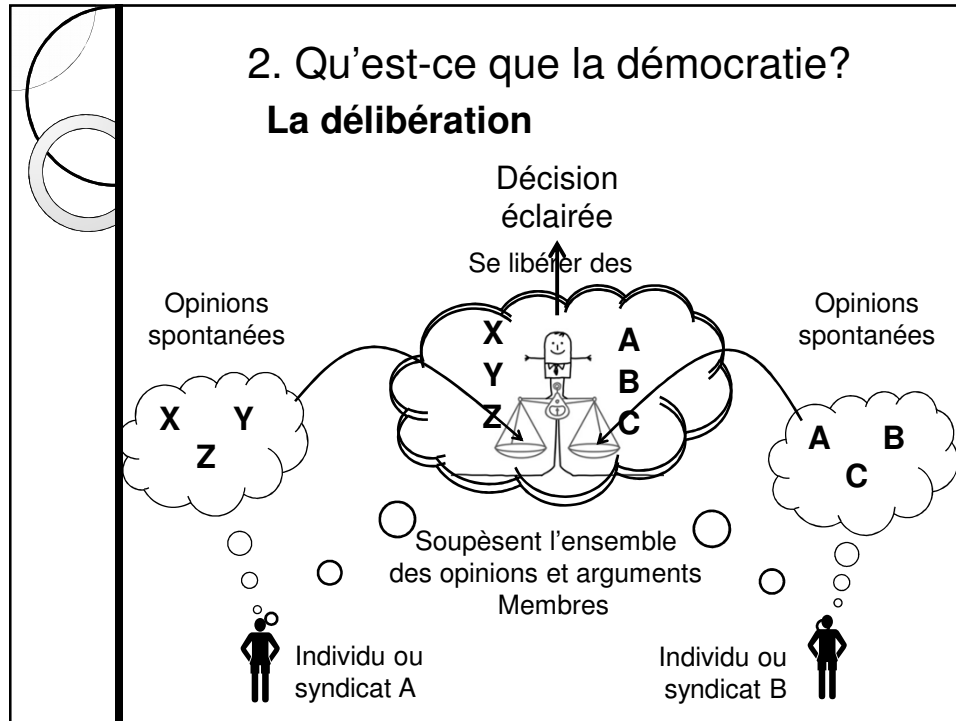
- au mieux;
- au fil du temps et des contextes;
- dans l'intérêt de tous et de chacun;

ces deux chevaux tirant dans des directions diamétralement opposées et entraînant dans leur suite un ensemble de tensions contradictoires.









3. Rôle d'une déléguée

Qu'est-ce qu'un représentant?

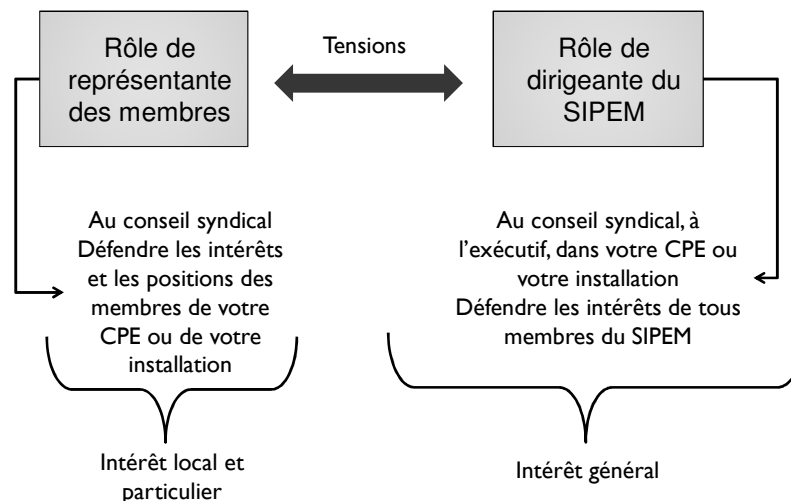
Sur le plan étymologique, le mot « représenter » signifie seulement : « tenir la place d'un absent ».

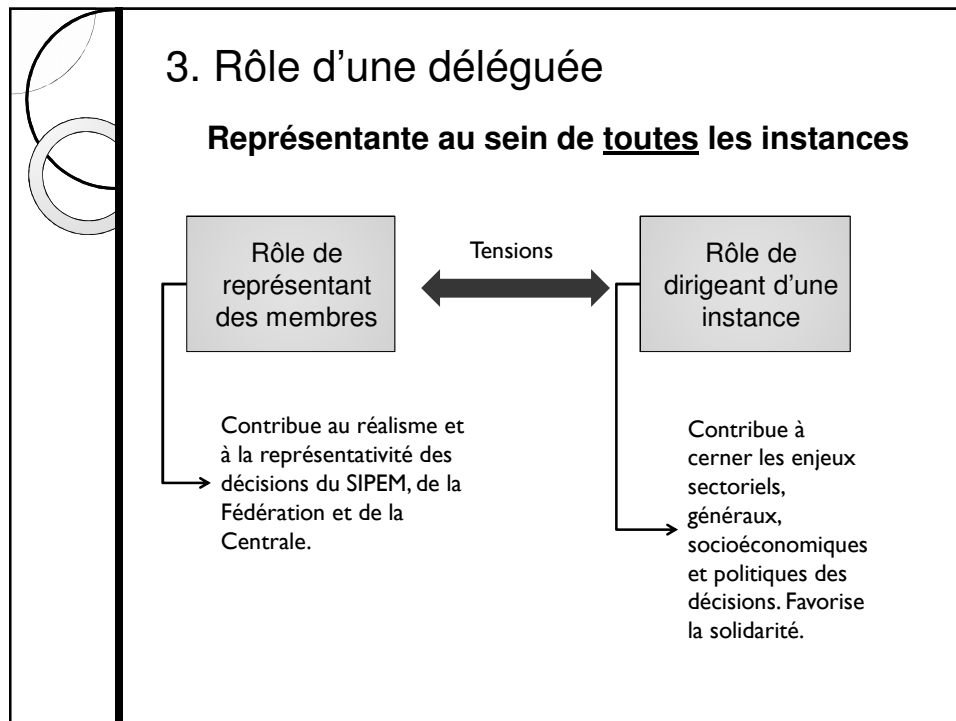
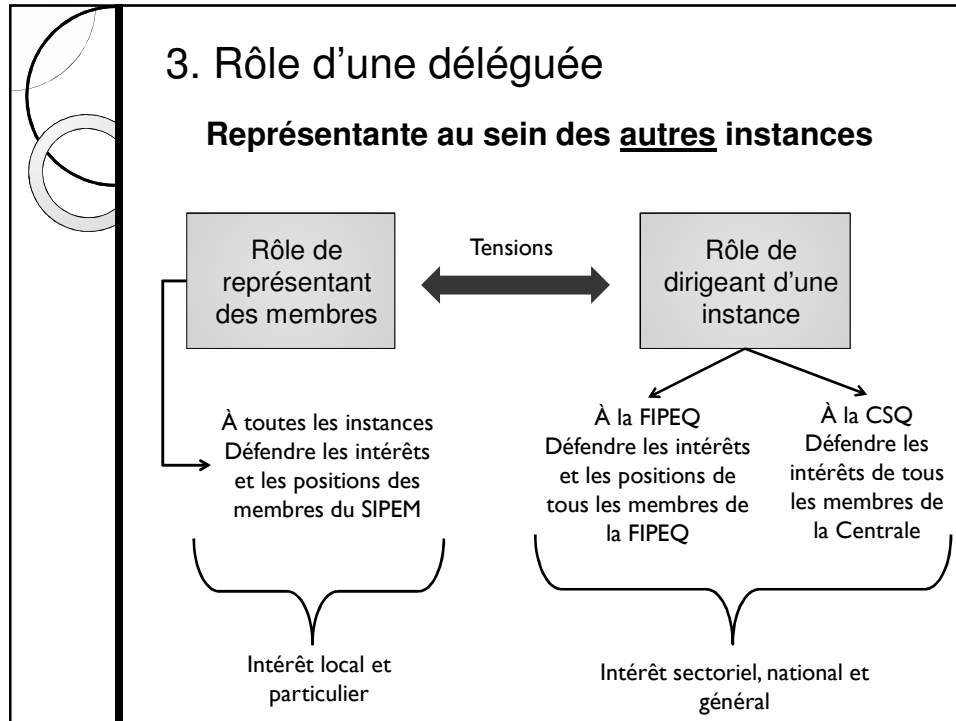
Mais, trois facteurs compliquent la question.

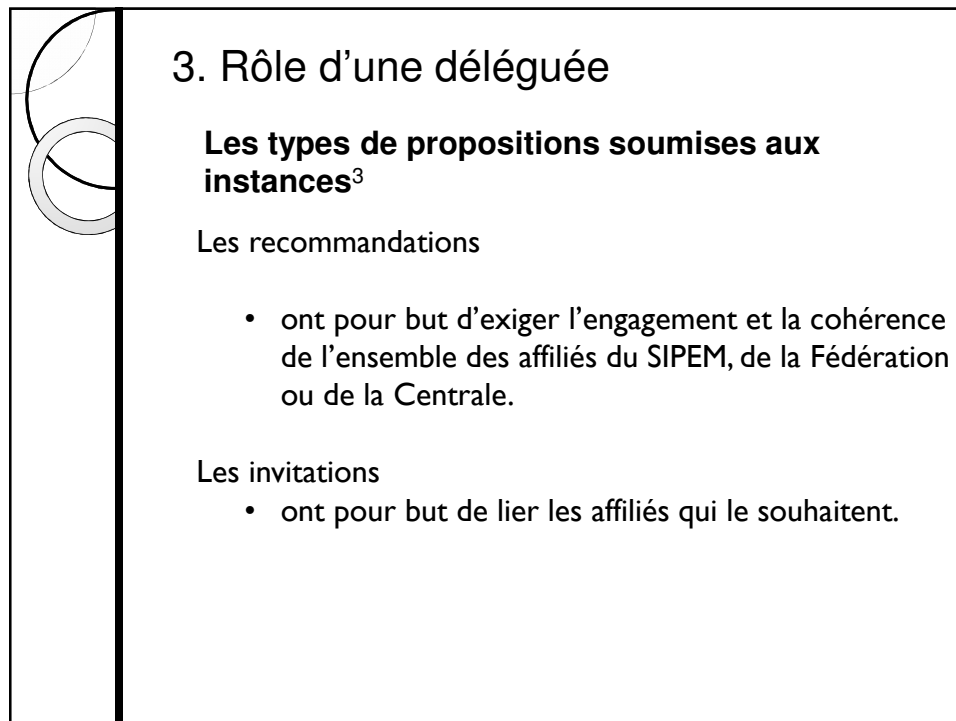
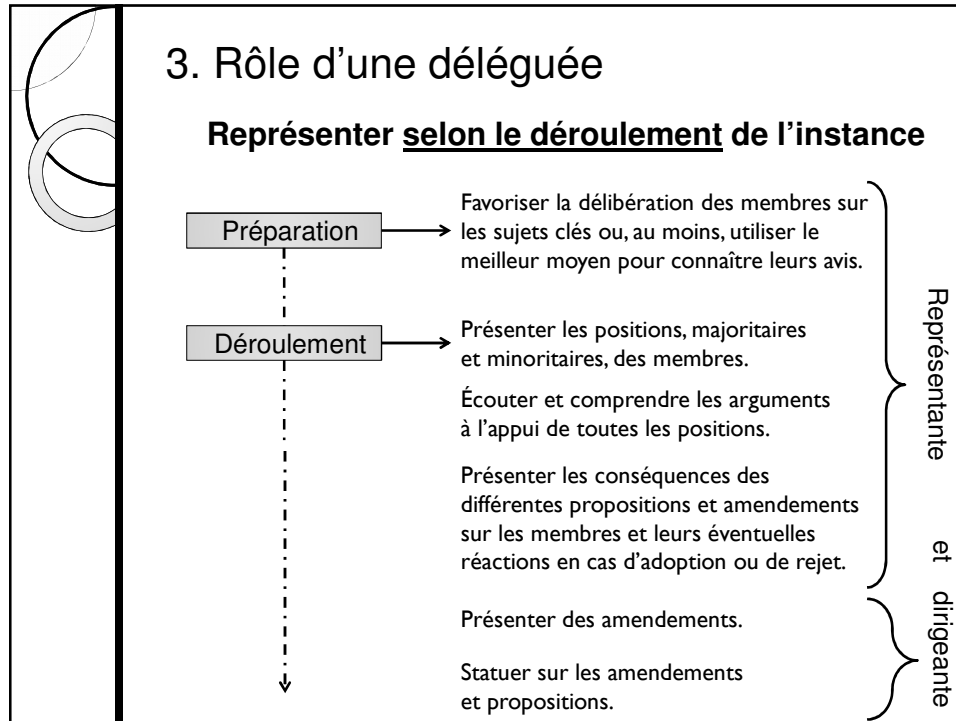
- Le représentant tient la place de plusieurs absents qui pensent et s'impliquent différemment.
- Les exigences de la délibération, notamment, les conditions d'une décision éclairée.
- La finalité des instances syndicales ajoute une dimension au rôle de représentant

3. Rôle d'une déléguée

Représentante au sein du SIPEM







3. Rôle d'une déléguée

Le sens des votes sur les recommandations³

Voter pour : c'est s'engager formellement à défendre ou à réaliser.

S'abstenir : c'est indiquer qu'on doute de la valeur de la position ou de la faisabilité de l'opération, mais c'est implicitement se rallier.

Voter contre : c'est exprimer son opposition à la position ou à l'opération proposée, mais c'est encore implicitement se rallier.

Le non-ralliement peut et doit s'exprimer sous forme de dissidence.


3. Rôle d'une déléguée

Le sens des votes sur les invitations³

Voter pour : c'est soutenir la proposition et s'engager à réaliser l'action ou l'opération dans son milieu, à la mesure de ses moyens.

S'abstenir : c'est souscrire moralement à la proposition, mais c'est douter très fort de pouvoir la réaliser dans son milieu. L'abstention délie alors de l'obligation de faire.


Voter contre : c'est s'opposer à la proposition sur le fond et non pas seulement pour des motifs de faisabilité. A fortiori, on est délié de toute obligation de faire.



3. Rôle d'une déléguée

Le sens des votes sur les invitations³

Le droit à la dissidence peut s'exprimer, mais il ne constitue pas un devoir.




3. Rôle d'une déléguée

La reddition de compte

Tout représentant

- S'il s'est écarté du mandat reçu (en présentant des amendements, en votant pour des amendements, ou encore, en se ralliant à une position différente) doit présenter, au nom de la transparence et de la démocratie, les positions prises lors des votes et les justifier.
- Qu'il ait ou non voté pour des positions adoptées collectivement, au nom de la solidarité et de la démocratie, doit présenter les positions et les éléments qui les justifient.




3. Rôle d'une déléguée

La reddition de compte

Tout représentant, au nom de la transparence, peut présenter les positions minoritaires et leurs justifications.

Cependant, au nom de la solidarité, il ne doit pas :

- faire la défense de telles propositions auprès des membres ou publiquement;
- sur la seule base d'un désaccord, remettre en cause le caractère démocratique des décisions;
- dénigrer les défenseurs de l'une ou l'autre position.




3. Rôle d'une déléguée

La mobilisation des membres

La mobilisation repose toujours sur la solidarité.

Il existe différentes conceptions de la solidarité. Selon les auteurs, elle serait :

Un fait social, découlant objectivement du lien social, qui assure la cohésion sociale ⁴ .	Une obligation légale de tous les membres de la société à l'égard de chacun des membres de celle-ci ⁵ .
Une ressource personnelle et collective disponible pour un engagement en faveur d'une égale sollicitude pour les intérêts de tous ⁶⁻⁷⁻⁸ .	




3. Rôle d'une déléguée

La mobilisation des membres

Considérer la mobilisation comme un fait me semble irréaliste (division du travail, formule Rand).

Pour la déléguée, je la considère comme un devoir lié aux responsabilités acceptées à titre de représentante.

Pour le membre, il est plus réaliste de la considérer comme une ressource disponible.



3. Rôle d'une déléguée

La mobilisation des membres

Pour que cette ressource se traduise en conduite d'engagement :

- favoriser l'interaction directe;
- se mettre à l'écoute des intérêts, des positions et des arguments des membres;
- tenter de voir le bienfondé des désaccords;
- arrimer leurs disponibilités à vos besoins et non tenter de forcer la disponibilité.

En guise de conclusion



*Merci!
Bonnes
délibérations...*

Notes et bibliographie

1. BLAUG, Ricardo, et John J. SCHWARZMANTEL (2001), *Democracy : A Reader*, Columbia University Press.
2. Rey Alain (dir.) (2000), *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de Alain Rey, Dictionnaires Robert, Paris, tome 1
3. CSQ (2008), *Extraits des règles d'éthique et de fonctionnement du Conseil général de la CSQ*, D12077.

Notes et bibliographie

4. Durkheim, Émile (1893), *De la division sociale du travail*, livre I.
http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_e_mile/division_du_travail/division_travail.html
consulté le 8 octobre 2013.
5. Ewald, François (2004), « Solidarité » in Monique Canto-Sperber (Dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Quadrige/PUF, volume 2, p. 1830-1838.
6. Van Parijs, Philippe (1995), *Sauver la solidarité*, Editions du cerf, Paris.

Notes et bibliographie

7. Van Parijs, Philippe (1996), *Refonder la solidarité*, Editions du cerf, Paris.
8. Melkevik, Bjarne (2010), *Les ambiguïtés de la solidarité. La solidarité, la philosophie et notre présent*.
http://www.unesco.chairephilo.uqam.ca/bjarne_melkevik.htm consulté le 8 octobre 2013.
9. BERNARDI, Bruno (1999), *La démocratie*, Paris, Garnier Flammarion, coll. Corpus.